

## La RS&DE : Mieux comprendre la portée des examens

Novembre 2014

# Bulletin Focus

---

Le Manuel d'examen des demandes (MED) favorise une plus grande transparence en exigeant que les conseillers en recherche et technologie (CRT) déterminent l'admissibilité et d'autres enjeux liés à ces demandes. Ces dernières font ensuite l'objet d'une discussion avec le demandeur avant l'examen et lorsque de nouveaux enjeux se présentent en cours d'examen.

### Facteurs influençant la portée de l'examen selon le MED

L'évaluation du risque et la détermination de la portée de l'examen dépendent de nombreux facteurs. Les étapes de cette évaluation seront appliquées en fonction des caractéristiques de chaque cas et selon la charge de travail des CRT. Voici une liste partielle de facteurs ou de points à considérer qui indiquent un risque éventuel plus élevé :

- ▶ Grands projets et demande importante par rapport au secteur de l'industrie ou aux normes ou ressources du demandeur;
- ▶ Projets qui semblent inhabituels pour le secteur d'activité de l'entreprise;
- ▶ Descriptions de projets qui semblent fortement indiquer que les travaux ne sont pas de la RS&DE, ou descriptions qui permettent difficilement de déterminer ce qui a été fait;
- ▶ Indications que le demandeur n'a pas fait de ségrégation entre les activités de RS&DE et les activités commerciales, particulièrement lorsque la demande comprend des questions de production expérimentale (PE) ou de production commerciale avec développement expérimental (PC+DE);

- ▶ Projets qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui ne semblent pas avoir de fin prévue;
- ▶ Antécédents de problèmes sérieux liés à l'enjeu avec le demandeur;
- ▶ Caractère significatif de l'enjeu (normalement exprimé en termes monétaires, soit comme un montant précis ou comme une partie ou un pourcentage de la demande totale);
- ▶ Les travaux peuvent résulter en la mise au point d'un bien commercial important;
- ▶ Enjeu qui a un caractère significatif important, habituellement le montant du CII par rapport à la demande totale.

### Doute quant à l'admissibilité des projets

Lorsqu'une demande doit être soumise à un examen technique détaillé, cela ne signifie pas automatiquement que les travaux ne sont pas admissibles. Cela signifie que le CRT ne peut pas déterminer leur admissibilité en fonction des renseignements qu'il détient sur le projet, ou qu'il ne peut pas prendre une décision par rapport à certains enjeux. L'examen technique permettra au CRT de travailler avec le demandeur pour recueillir des renseignements afin de prendre ces décisions. Voici des exemples d'enjeux liés à l'admissibilité :

- ▶ Les objectifs scientifiques ou technologiques du projet ne sont pas clairs;
- ▶ Les incertitudes, défis ou obstacles scientifiques ou technologiques ne sont pas clairement définis ou expliqués;

- ▶ Les avancements / obstacles technologiques énoncés pourraient relever de la pratique courante, selon l'industrie ou le contexte de l'entreprise du demandeur;
- ▶ L'avancement de la science ou de la technologie énoncé dans la demande (recherché ou réalisé) n'est pas clairement déterminé ou expliqué;
- ▶ L'avancement technologique énoncé dans la demande (recherché ou réalisé) ne correspond pas à la définition d'un avancement technologique de l'Agence du revenu du Canada;
- ▶ Il n'apparaît pas clairement qu'une investigation ou une recherche systématique effectuée par voie d'expérimentation ou d'analyse a été effectuée;
- ▶ Il est difficile de déterminer quelle expérimentation ou analyse a été effectuée;
- ▶ Une partie des travaux demandés correspond à l'une des catégories exclues aux alinéas 248(1)e) à k), ou il y a une combinaison d'activités de RS&DE et d'activités exclues;
- ▶ Il est difficile de déterminer quels travaux ont été exécutés durant l'année.

## Comment bien se préparer

Effectuez une visite des installations afin de mieux comprendre le contexte des projets et l'environnement commercial de l'entreprise. La visite des départements, les rencontres avec les personnes clés et la présentation des produits aideront à maximiser la compréhension du CRT.

Soyez proactif. Présentez vos projets, répondez aux demandes avant même qu'elles ne soient formulées et anticipez les questions qui vous seront posées.

Ayez en main toute la documentation permettant de justifier les travaux. Au fur et à mesure que vous présentez le projet, utilisez cette documentation afin d'appuyer vos dires.

Utilisez les bonnes ressources techniques. Ces ressources doivent être en mesure de verbaliser le projet de RS&DE. Si l'on vous pose des questions auxquelles ni vous ni la ressource technique ne connaissez la réponse exacte, effectuez des recherches et faites un suivi avec le CRT par la suite.

Évitez de vous retrouver en mode « confrontation ». Il est préférable de reporter le point en litige à plus tard en bonifiant les renseignements dont vous disposez. Concentrez-vous sur les faits plutôt que sur des opinions, en décrivant les travaux qui ont été réalisés et les raisons qui les ont motivés.

Validez votre compréhension auprès du CRT. À la fin, demandez-lui s'il a des questions afin de vous assurer qu'il ne subsiste pas d'incompréhension. Assurez-vous que les enjeux ont bel et bien été résolus.